

Commune de Saint-Galmier

LISTE DES DELIBERATIONS

PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 26 OCTOBRE 2023

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe DENIS, Maire :

- Adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 21 septembre 2023.
- Approuve à l'unanimité le contrat d'assurance des risques statutaires.
- Approuve à l'unanimité les vacances pour les archives municipales.
- Approuve à l'unanimité les modifications des modalités de distribution d'informations municipales.
- Approuve à l'unanimité le règlement intérieur du Relais Petite Enfance.
- Approuve à l'unanimité l'avenant à la convention CAF pour le Relais Petite Enfance.
- Approuve à l'unanimité la décision modificative n°2 du budget commune 2023
- Approuve à l'unanimité la subvention aux associations - année 2023
- Approuve à la majorité (28 voix Pour et 1 abstention) les mandats spéciaux des élus municipaux.
- Prend acte des décisions du maire.


Le Maire,
Philippe DENIS.



Affiché et mis en ligne le 30 octobre 2023